Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Attestation d'utilisation AEAI n° 12453

Groupe 401	Gaines techniques pour l'installation de conduits de fumée
Requérant	eka edelstahlkamine gmbh Robert-Bosch-Str. 4 95369 Untersteinach Germany
Fabricant	eka edelstahlkamine gmbh 95369 Untersteinach Germany
Produit	EKALITHE EI 90-RF1 Leichtbeton / Formstein
Description	Gaine technique en boisseaux, continue, à une paroi (1 couche), en béton léger, pour l'installation de systèmes de conduits de fumée homologués; angulaire (dimensions max. 390x390mm) ou ronde; Epaisseur de paroi: 45mm;
Utilisation	Voir pages suivantes pour l'utilisation et l'installation.
Documentation	MPA NRW, Erwitte: ABP 'Nr. P-MPA-E-99-166' (25.07.2003); TÜV Süd, München: Gutachten '-' (11.11.2005), Zertifikat 'Nr. 0036 CPD 90216 002 und Konformitätserklärung' (02.02.2009); TU München, Dachau: Prüfbericht 'Nr. 3615-1' (01.10.2013)
Conditions d'essai	AEAI, SN EN 1443
Appréciation	Classe de résistance au feu: EI 90-RF1

Durée de validité	31.12.2019
Date d'édition	31.12.2014
Remplace l'attestation du	17.12.2010

Organisme de reconnaissance des autorités cantonales de protection incendie

Vogel

Nyffenegger

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

n° AEAI 12453

Groupe 401	Gaines techniques pour l'installation de conduits de fumée		
Requérant	eka edelstahlkamine gmbh Robert-Bosch-Str. 4 95369 Untersteinach Germany	Durée de validité	31.12.2019
Produit	EKALITHE EI 90-RF1 Leichtbeton / Formstein		

UTILISATION

Pour la pose verticale de conduits de fumée homologués par l'AEAI dans des bâtiments à un seul niveau, dans des maisons individuelles et dans des bâtiments avec compartimentage coupe-feu. L'installation de conduits de fumée résistants au feu de cheminée qui consistent uniquement en un tube intérieur n'est pas autorisée (pour les possibilités d'installation: voir le document d'homologation du conduit de fumée).

La gaine technique (résistant durablement à la chaleur) ne doit pas être interrompue au niveau des faux-planchers. Les raccords au plafond du local dans lequel est installé l'appareil de chauffage et les raccords à la toiture doivent être réalisés conformément à l'état de la technique reconnu par l'AEAI (cf. documents reconnus sous www.praever.ch - Autres publications).

Lorsque des conduits de fumée en matériau combustible sont installés dans la même gaine que des conduits en matériaux RF1, ils doivent être séparés de ces derniers par un panneau antifeu d'une résistance au feu EI 30 en matériaux RF1 (résistant durablement à la chaleur).

La distance de sécurité requise entre le gaine technique et les matériaux combustibles – conformément aux indications figurant sur l'attestation du conduit de fumée (X1) - doit être respectée. Les revêtements de sol, de parois et de plafond peuvent toucher le gaine technique par dessus l'enchevêtrure, si la distance requise entre le conduit de fumée et le matériau combustible est égale ou inférieure à 50 mm.